



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

**Formulaire de demande pour une aide financière
à la prestation de broyage de végétaux à domicile par un professionnel
Année 2026**

Cadre réservé à la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

N° de demande : 2026-..... Date de dépôt du dossier :

Cadre à compléter par le demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

E-mail :

Date de la prestation de broyage :

Nom de l'entreprise ayant réalisé la prestation :

Adresse de l'entreprise ayant réalisé la prestation :

Téléphone de l'entreprise ayant réalisé la prestation :

Montant TTC :

Marque du broyeur :

Modèle :

Type de broyeur : électrique thermique prise de force

Puissance : Diamètre maximum des branches :

Aviez-vous auparavant eu recours à une prestation de broyage ? oui non

Avant cette prestation, que faisiez-vous des végétaux ?

compostage paillage stockage en tas brûlage déchèterie autres (précisez) :

Qu'allez-vous faire du broyat obtenu ?

.....
.....

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de gestion des données personnelles précisées ci-après.

Je soussigné(e) **certifie sur l'honneur, exactes les informations fournies dans le présent dossier ainsi que la sincérité des pièces-jointes et je m'engage à valoriser le broyat obtenu à domicile,**

Fait à

le

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, en sa qualité de responsable de traitement, afin d'assurer la gestion des dossiers de demande de subvention pour la location de broyeurs de végétaux à usage domestique ou la prestation de broyage de végétaux à domicile par un professionnel

La base légale de ce traitement est l'exécution contractuelle. Vos données sont conservées par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole le temps nécessaire au traitement de votre dossier. Les données liées à la subvention sont conservées 10 ans par la Communauté d'Agglomération et le service de gestion comptable de la DGFIP.

Sans ces données personnelles, le responsable de traitement sera dans l'incapacité d'assurer la finalité évoquée. Ces données seront utilisées :

- Par le service Propreté-Déchets de Châteauroux Métropole pour traiter le dossier,
- Par le service de gestion comptable de la DGFIP pour le versement de la subvention.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (n°2016-679 du 27 avril 2016), les personnes concernées par la collecte de leurs données personnelles bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de limitation. Le droit d'opposition ou d'effacement ne s'applique pas dans ce cas précis de mission d'intérêt public. Elles pourront, à tout moment, exercer leurs droits en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de Châteauroux Métropole par mail à dpd@chateauroux-metropole.fr ou par courrier postal. En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne pourra déposer une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) - 3 Place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07 <https://www.cnil.fr>